

Association des Résidents de l'Île de Hull (ARIH)



Comité Environnement

**Projet de Politique environnementale
de la Ville de Gatineau**

**Mémoire du Comité Environnement de l'Association
des Résidant(e)s de l'Île de Hull (ARIH)**

Gatineau

Mai 2008

INTRODUCTION

L'Association des résidents de l'Île de Hull (ARIH) désire profiter de la consultation publique organisée par la ville de Gatineau sur l'élaboration d'une politique environnementale pour énoncer ce que devrait chercher à rejoindre cette Politique et des suggestions de mesures que celle-ci devrait contenir. Conscient que la nouvelle politique environnementale orientera les décisions et gestes de la Ville au cours des 20 prochaines années en matière d'environnement, le Comité Environnement de l'ARIH reconnaît que cet exercice est important.

Bien que le mandat de l'ARIH cherche surtout à promouvoir les intérêts des résidents de l'Île de Hull, nous reconnaissons que toute politique environnementale doit s'élaborer en considérant que les solutions apportées se doivent de palier aux problèmes rencontrés par toute la ville de Gatineau et de sa population. Aussi les points apportés dans ce document dépasseront les limites de l'Île de Hull. Cependant, il est important que des mesures soient intégrées à la nouvelle Politique sur l'Environnement dans un but précis de pallier à des problèmes environnementaux retrouvés principalement dans l'Île de Hull et reliés à un apport important de véhicules pendant la semaine.

MISSION

Le comité Environnement de l'ARIH s'est donné pour mission de soutenir l'environnement et le développement durable dans l'île de Hull et la ville de Gatineau. Dans tout ce qui regarde le quartier, Il cherche à soutenir l'intégration de la composante environnementale aux composantes économique, sociale, culturelle et politique. L'environnement doit être considéré essentiel si l'on veut redonner santé, vitalité et qualité à ce quartier névralgique de Gatineau, compromis par des années de développement mal intégré et peu soucieux de l'environnement.

ASPECTS

Le développement durable exige de gérer et de protéger les écosystèmes de façon à maintenir leur productivité économique et leurs fonctions écologiques, de participer activement à restaurer et à préserver la diversité biologique dans les systèmes naturels et les espaces gérés par la Ville, et de protéger le milieu contre la pollution afin de maintenir la qualité des sols, de l'air et de l'eau.

Sur le plan économique, le développement durable suppose des politiques économiques appropriées et une allocation et une utilisation efficaces des ressources. Sur le plan social, il requiert la participation des citoyens visés et de ceux dont la vie risque d'être affectée par les décisions prises. Sur le plan culturel, il suppose une sensibilité à des facteurs comme la diversité et la reconnaissance des valeurs propices au développement de chaque milieu particulier. Sur le plan politique, il exige la promotion active du développement durable et du souci de l'environnement au sein

de tous les services de l'administration municipale, et des actions concrètes qui favorisent l'environnement dans tous les secteurs d'activité de la Ville.

OBJECTIFS

Pour aider la Ville à parvenir à un développement durable respectueux de l'environnement, le comité Environnement de l'ARIH souscrit aux objectifs suivants.

Objectifs favorisant un développement durable respectueux de l'environnement

- planifier et mettre en oeuvre des politiques, des programmes et des activités de développement respectueux de l'environnement
- contribuer plus efficacement au règlement des problèmes environnementaux de la Ville

Objectifs opérationnels

- Veiller à ce que les considérations environnementales, et particulièrement les occasions de renforcer le développement durable respectueux de l'environnement, soient intégrées aux programmes sectoriels et intersectoriels, ainsi qu'à la planification et à l'exécution des projets, en tenant compte du point de vue des collectivités locales
- Promouvoir et appuyer le dialogue concernant les politiques environnementales et autres politiques qui s'attaquent directement aux problèmes environnementaux
- Appliquer, au niveau de la conception, des mesures qui réduisent au minimum les impacts négatifs sur le milieu et accroissent les retombées positives des projets sur le plan environnemental
- Encourager les jeunes et les organismes à élaborer des politiques, des programmes et des projets qui servent les objectifs d'un développement durable respectueux de l'environnement
- Contribuer à étendre les connaissances et les expériences, en matière de développement durable respectueux de l'environnement
- Sensibiliser davantage la Ville et le public à l'importance des approches axées sur un développement durable respectueux de l'environnement.

CONSTATS

L'Île de Hull est le plus vieux quartier de la région et il est devenu depuis la fusion le centre névralgique de la troisième plus grande ville du Québec. Si l'on comprend que l'écologie est le rapport sain et symbiotique entre tous les éléments d'un tout, il faut reconnaître que c'est aussi un des quartiers les plus défavorisés de la ville du point de vue environnemental.

Ses anciennes rues sont étroites, les marges de recul souvent minimales et la végétation quasiment inexistante. De plus, la construction d'édifices à bureaux gouvernementaux et de grandes artères d'accès ont complètement déstructuré le quartier il y a trente ans. Le jour, les fonctionnaires et leurs voitures envahissent le quartier, qui s'est

complètement « asphaltisé » au fil des ans pour satisfaire les besoins de stationnement. Les commerces de détail et de services sont principalement axés sur les fonctionnaires et sont fermés le soir et les fins de semaine – de sorte que les résidents sont privés de services et de produits essentiels (dont une épicerie). D'autre part, le quartier est envahi le soir et les fins de semaines par une faune souvent bruyante fréquentant les cafés, restaurants, bars et spectacles du centre-ville.

Tous ces facteurs font en sorte que le quartier central de la Ville de Gatineau souffre de « dysfonctionnalité » profonde. Il est donc clair qu'il faudra, pour assainir et harmoniser cet environnement, une politique environnementale particulière très proactive et englobante.

RECOMMANDATIONS

LA PLANTATION SYSTÉMATIQUE

Le geste le plus important pour assainir l'environnement du centre-ville est de procéder à la plantation d'arbres alignés sur toutes ses rues et dans tous les espaces publics. Il est à espérer qu'un plan de plantation systématique figurera parmi les éléments essentiels du PPU du centre-ville que doit présenter la Ville prochainement. De plus, lorsque la Ville procède à des travaux d'aqueduc et d'égouts dans le secteur, elle devrait le faire de concert avec ses aménagistes et urbanistes et en profiter pour créer des espaces de plantation d'arbres appropriés aux rues étroites et denses du Vieux-Hull. Les devis des travaux publics devraient toujours comporter un volet de plantation. Or les ingénieurs de la Ville ont jusqu'à maintenant refusé catégoriquement d'inclure la plantation d'arbres dans leurs devis et plans de réfection. Pourtant, il existe de nombreuses façons novatrices d'aménager les trottoirs et les rues et d'y planter des espèces d'arbres dont les racines ne détruisent pas les infrastructures.

La Ville de Gatineau veut repeupler le centre-ville et bonifier sa commercialisation. Elle véhicule une image de Ville verte et se targue de planter 100,000 arbres. Elle exige de tout constructeur immobilier sur son territoire de planter un arbre devant chaque nouvelle maison. Or quand vient son tour de construire des rues, elle ne suit pas ses propres directives et ne fait aucun effort pour assainir le milieu. Toutes les grandes villes ont planté des arbres alignés pour assainir l'espace urbain. Si Gatineau veut être fière de son centre-ville et offrir aux résidents et visiteurs un milieu sain et esthétique, elle doit emboîter le pas à ses propres politiques et faire en sorte que chacun de ses services contribue au verdissement du secteur. Elle doit aussi développer des politiques et programmes concrets de plantation.

UNE POLITIQUE DE L'ARBRE ET DES PROGRAMMES DE PARRAINAGE ET DE COMMÉMORATION

La Ville doit se doter d'une politique de l'arbre et établir clairement comme valeur fondamentale dans la ville, le respect des arbres et de la verdure. Les arbres, qu'ils soient sur des terrains publics ou privés, appartiennent à l'ensemble de la population en ce qu'ils assainissent l'air, tempèrent la chaleur et le froid et atténuent le bruit. La Ville doit promouvoir l'arbre comme valeur de base en ville. Elle doit exiger un permis, appliquer le règlement, donner des amendes, exiger la plantation de grands arbres lorsqu'un arbre est abattu illégalement, fournir des conseils et favoriser l'implication des citoyens dans le reverdissement et la protection de l'environnement.

L'Association des résidents de l'Île de Hull a mené avec succès depuis 3 ans deux projets de plantation d'arbres de 7 à 15 pieds de haut, selon lesquels les arbres plantés étaient parrainés par un résident ou organisme qui se portaient garants de l'arrosage et de l'entretien pour quelques années. Tous les arbres plantés dans le cadre de ce programme ont survécu à la sécheresse des dernières années.

La Ville pourrait annoncer sa nouvelle politique de l'arbre en faisant la promotion des bienfaits des arbres en ville et en amorçant **un programme de parrainage et de commémoration**. La ville d'Ottawa et un grand nombre d'autres villes ont un programme selon lequel un citoyen peut saluer une naissance, honorer une personne ou commémorer un événement ou un être cher par l'achat et la plantation d'un arbre. Un tel programme signifierait sans équivoque l'importance que la Ville accorde aux arbres. Il apporterait des revenus à la ville et rendraient les gens sensibles à la noblesse et aux bienfaits des arbres. Le comité de l'environnement de l'ARIH serait prêt à épauler la Ville dans l'élaboration de tels programmes.

DES MESURES POUR CONTRER LA POLLUTION AUTOMOBILE

Les années 70 ont été pour les villes de Hull, Gatineau et Aylmer des années importantes de développement domiciliaire calqué sur le modèle nord-américain qui favorisait l'expansion des banlieues, du réseau routier au détriment des centres-villes et l'omniprésence de l'automobile dans les activités quotidiennes des citoyens. Cet étalement s'est accru considérablement dans les années 90 en réponse au boom de la construction alimenté par un marché hypothécaire favorable. Malheureusement, malgré que ce type de développement soit nuisible à l'environnement et révolu, la ville de Gatineau continue d'appliquer ce modèle: nouveau boulevard, nouveau pont, libre circulation des véhicules automobiles, nouveaux développements aux limites de la ville.

Faisons enfin face à la réalité et à nos responsabilités. Il est temps d'exercer un virage radical quant à notre relation avec l'automobile. Fini le développement urbain nécessitant une augmentation du réseau routier. Il est temps que la ville de Gatineau planifie son développement en acceptant d'imposer à la voiture des mesures d'encadrement. Il y va de l'intérêt de tous, à court et à long terme.

Cet étalement de la population s'est avéré des plus désastreux pour l'Île de Hull. Quiconque y demeure n'a pu que constater qu'au cours des dernières années une augmentation importante de la circulation routière et des inconvénients environnementaux reliés directement à cette circulation :

- Augmentation du bruit le long des axes principaux et en périphérie
- Augmentation des gaz à effet de serre
- Stress accru sur les arbres et les populations arboricoles
- Diminution des zones vertes par une augmentation du territoire consacré aux véhicules (rues, boulevards, stationnements)
- Aménagement rapide de terrains vacants pour fin de stationnements de surface
- Asphaltage illégal des devants de logement pour fin de stationnement payant
- Diminution des espaces verts et des passages pour piétons

La concentration des édifices fédéraux au centre-ville, dans le secteur du Portage, notamment, est une cause importante de cette augmentation constante de la circulation. Dans le but de contrer les effets environnementaux d'une concentration de l'activité humaine au centre-ville, il est important que des mesures précises soient mises de l'avant afin d'y réduire la circulation. La circulation automobile a une incidence importante sur l'air, la qualité de vie, l'utilisation et la dégradation sol, le réchauffement global, etc...

Aussi nous pensons que les mesures environnementales devront chercher à rejoindre les objectifs suivants pour changer notre relation avec l'automobile en général et ainsi réduire la circulation en ville:

1. Réduire la disponibilité des stationnements.

- Les aires de stationnement non seulement encouragent l'accès automobile au centre-ville mais entravent la circulation lorsque celles-ci sont situées en bordure des routes.
- Les espaces de stationnement monopolisent des terrains qui pourraient être mieux utilisés si ceux-ci faisaient place à des commerces ou résidences, ce qui serait plus profitable pour le développement économique du centre-ville.
- Avoir une politique des coûts des stationnements cohérente avec la volonté établie de favoriser le transport en commun. S'assurer que le coût mensuel des places de stationnement soit plus élevé que le coût d'acquisition d'une passe mensuelle du transport en commun.
- Pour s'assurer de maintenir un niveau de motorisation le plus bas possible, il est important que le service de transport en commun ne réponde pas uniquement aux besoins des résidents à l'extérieur de l'Île, mais aussi aux besoins des résidents de l'Île pour accéder non seulement à leur lieu de travail mais aussi aux différents services tels qu'hôpitaux, commerces, services professionnels, etc. Advenant un manque à ce niveau, non seulement une partie de la clientèle abandonnera le transport en commun

mais les personnes sans véhicule pourrait acquérir une automobile si l'occasion se présente.

- Prévoir, dans la politique sur les stationnements, l'aménagement obligatoire des stationnements avec des aires de verdure, soit en bordure ou au milieu et prévoir des amendes en cas de non respect.

2. Encourager l'utilisation du transport en commun pour se rendre au centre-ville ou pour se déplacer.

- Créer de nouvelles voies réservées aux transports en commun et au covoiturage.
- Mettre en place des mesures pour assurer la fluidité du transport en commun. Il est impératif que les lieux de transit soient bien aménagés afin d'assurer une bonne fluidité et mobilité des autobus. L'utilisation de feux prioritaires doit être encouragée. Par exemple, il serait fortement approprié que la zone de transit à la Terrasse Chaudière soit repensée et réaménagée de sorte que les autobus puissent reprendre plus facilement leur route.
- Implanter des stationnements de type « incitatif » en périphérie du centre-ville relié directement au service du Transport en commun
- Peut-on suggérer un système de transport en commun par l'utilisation d'un mini-bus (navette) pour les transports locaux sur l'Île? Surtout lorsque l'épicerie communautaire sera ouverte

3. Encourager les transports actifs tels que la marche, la bicyclette et le patin à roues alignées par des mesures d'aménagement et d'entretien des zones réservés à cet effet.

- Garantir un entretien adéquat des trottoirs.
- Accorder une priorité à la traverse des piétons sur le passage des automobiles.
- Contrôler la vitesse des automobiles au profit de tous les usagers de la rue;
- Sensibiliser les usagers de la rue à la sécurité;
- Sécuriser les cheminements, en particulier les traversées piétonnes;
- Protéger adéquatement les piétons aux abords des entraves.
- Multiplier les rues piétonnières où cela est possible, principalement dans le secteur de du Portage.
- Multiplier les facilités pour le développement de la bicyclette comme moyen de transport alternatif et non seulement comme loisir ou activité physique. Pour cela, il faut multiplier les voies ou les corridors dédiés au vélo si l'ajout de pistes cyclables n'est pas possible et prévoir plus d'espace pour stationner les vélos.

4. Favoriser le covoiturage

- Encourager la mise en place de stationnement réservé au covoiturage
- Établir une politique de coût du stationnement favorisant le covoiturage.
- Encourager la mise en place d'un système de covoiturage par les principaux employeurs situés dans l'Île de Hull.

AUTRES RECOMMANDATIONS

- Mesures pour assurer un approvisionnement continu et de qualité aux résidents.
- Contrôles sévères et réguliers de la qualité de l'eau.
- Mesures pour enrayer le gaspillage de l'eau, tel que l'installation de compteurs d'eau.
- Établir des normes acceptables de la qualité de l'air en ville et un processus d'évaluation de cette qualité.
- Établir des procédures d'intervention en cas de dépassement de ces normes de qualité de l'air : Accès limité aux automobilistes, fermeture de secteurs, etc
- Mesures pour enrayer l'étalement urbain en favorisant le développement des terrains vacants dispersés ici et là dans les secteurs urbains.
- Mesures pour empêcher l'utilisation de terrain vacant à des fins de dépôt improvisé.
- Mesures pour éviter l'accumulation de matériel de toute nature sur les terrains des particuliers.
- Mesures pour s'assurer du respect de la réglementation sur l'aménagement des aires d'agrément autour des habitations actuelles et à être construites.
- Mesures pour s'assurer du respect de la réglementation sur l'interdiction des pesticides chimiques.
- Protection des habitats naturels actuels en décrétant ces zones comme protégées et fermées au développement
- Établissement de zones tampons autour des zones protégées pour atténuer les effets du développement urbain en périphérie de ces zones.
- Continuer à encourager la plantation d'arbres et de verdure au centre-ville.
- Établir une politique qui règlementerait plus sévèrement l'abattage des arbres matures et prévoirait des amendes sévères en cas de non-respect.
- Mesure pour favoriser la construction de logements moins énergivores tel que diminution de taxes
- Réduction de l'éclairage et du chauffage en nuit dans les édifices municipaux.
- Établir des normes précises et mesurables au niveau du bruit et établir des processus de contrôle de ces normes.
- Mesures de contrôle de la circulation : vitesse réduite, sens unique, restriction d'accès, rues piétonnières
- Mesure pour promouvoir une bonne pratique en matière d'environnement dans tous les secteurs d'influence de la Ville : Urbanisme, transport, construction, etc.
- Mesures visant à favoriser l'architecture écologique et la construction durable.
- Une obligation de la Ville d'aménager adéquatement ses propres terrains
- Une responsabilité accrue de la part de la Ville quant à son rôle de leader en matière de plantation et d'aménagement paysager
- Une obligation de La Ville de **faire respecter** la réglementation municipale environnementale existante de façon plus marquée et en toute circonstance
- Élaborer et présenter un plan budgétaire afin de soutenir le projet et la Politique environnementale de Gatineau

CONCLUSION

Ensemble, nous devons accentuer la perspective à long terme de la coopération en privilégiant les interventions de longue durée. Nous devons favoriser une participation active des gens à la planification du développement. Nous devons intégrer la préoccupation environnementale au sein de tous les services de la Municipalité, de la conception des projets à leur mise en œuvre. Nous devons promouvoir des politiques économiques municipales et régionales et nous servir d'outils de gestion qui reflètent le coût réel de la dégradation de l'environnement et de l'épuisement des ressources. Nous devons fournir également les incitatifs voulus pour intégrer ces politiques et ces outils aux décisions liées au développement de la Ville.

Les problèmes environnementaux sont souvent plus aigus dans les milieux défavorisés et ils tendent à pénaliser de façon disproportionnée les plus démunis. Il faut redoubler d'efforts dans le milieu urbain pour assainir l'environnement et satisfaire aux besoins socio-économiques de ces groupes. Il en résultera des retombées positives pour l'environnement et une meilleure qualité de vie pour tous les Gatinois.

**André Miller, Martin Letarte, Michelle Quenneville
pour le Comité Environnement - ARIH**